

## Chèques Innovation (Région de Bruxelles-Capitale)

([www.innoviris.brussels](http://www.innoviris.brussels))

L'initiative "Chèques Innovation" a pour objectif de financer des études ponctuelles, en soutien de projets innovants, qui seront menées dans des centres de recherche au bénéfice des petites entreprises bruxelloises.

### **Prestations éligibles**

#### **Phase d'exploration**

- Essais, calculs et analyses préliminaires

#### **Phase de conception**

- Réalisation en tout ou partie d'un cahier de charges en vue de la conception et/ou de l'adaptation de produits, procédés et services innovants
- Validation d'un procédé, produit ou service innovant (élaboration de méthodes de contrôle spécifiques, optimisation et validation de protocoles d'essais, réalisation d'analyses et de bilans, ...)
- Réalisation de « *proof of concept* »

#### **Phase de pré-industrialisation**

- Sélection du *state of the art* le mieux adapté au cahier de charges (niveau des composants du produit, niveau de la production et de la fabrication)
- Réalisation de prototypes basiques en vue de la démonstration
- Réalisation d'études d'évaluation du cycle de vie des nouveaux produits et d'impact des procédés, produits et services innovants
- Accompagnement pour la préparation de l'industrialisation : élaboration du cahier des charges techniques en vue, notamment, de la conception de flow-sheets de production et du schéma d'implantation technique
- Validation des coûts de production et estimation de la marge d'un produit innovant

### **Entreprises éligibles**

**PME** qui souhaitent obtenir une aide financière pour la réalisation d'une étude ponctuelle sans disposer forcément des effectifs ou des installations nécessaires pour la réaliser.

### **Principes de financement**

- La Région de Bruxelles-Capitale finance la prestation à hauteur de 75% des coûts HTVA.
- Le reste des coûts et la TVA sont à la charge de l'entreprise.
- Montant maximum : 10.000€ par année civile par entreprise